



A quel âge gagner légalement de l'argent

Par **squible**, le **08/12/2010** à **21:19**

Bonjour,

J'ai actuellement 14 ans, presque 15. J'ai lu que l'on pouvait légalement gagner de l'argent à partir de 16 ans, mais j'ai aussi lu que l'on pouvait le faire à partir de la fin de la scolarité obligatoire. Quelle est la bonne réponse ?

De plus, comment faire à 16 ans, juridiquement, pour en gagner ? Doit-ce atterrir sur le compte des parents, doit-on déclarer les revenus ?

Je n'ai jamais trouvé de site expliquant ça clairement.

Au passage, je ne demande pas des méthodes pour, mais comment faire juridiquement, car sur tous les sites que j'ai lu, il y avait au moins une fois écrit "Travail à l'école, tu verras après !!".

Merci d'avance et bonne soirée !

NB: Je précise que ce message est un doublon de http://www.experatoo.com/salaires/quel-gagner-legalement-argent_76935_1.htm, car experatoo m'a conseillé de poser cette question sur ce site.

Par **Domil**, le **08/12/2010** à **21:39**

16 ans c'est aussi la fin de la scolarité obligatoire

Par **squible**, le **08/12/2010** à **21:47**

Bonsoir,

Oui, mais la scolarité obligatoire s'arrête en 3e, ce qui veut dire que même avant 16 ans, mais après la fin de la scolarité, on peut se lancer ?

Et comment, juridiquement, placer ça ?

Merci !

Par **Domil**, le **08/12/2010** à **22:07**

non, la scolarité obligatoire s'arrête à 16 ans, pas en 3ème (l'âge normal en 3ème c'est d'avoir 15 ans dans l'année donc en fin de 3ème on est censé avoir 14 ou 15 ans selon le mois de naissance)

Par **squible**, le **09/12/2010** à **16:22**

Bonjour,

Merci, je voulais confirmer cela.

Et à 16, doit on déclarer les sommes touchées ? Les impôts sont ils applicables à cet âge là ?

Je voudrais connaître les démarches pour cela.

Merci

Par **Domil**, le **09/12/2010** à **17:12**

Vos parents doivent déclarer vos revenus avec les leurs. L'impôt sur le revenu du foyer fiscal sera calculé en prenant en compte vos revenus. Ensuite, vous voyez avec vos parents si vous leur donnez de l'argent ou pas.

Evidemment, vos parents doivent consentir au fait que vous travailliez.

Par **squible**, le **09/12/2010** à **17:16**

Bonsoir,

D'accord, j'ai les réponses à mes questions. Mes parents seront évidemment avertis et consentiront à mon travail !

y a t-il un seuil de revenu pour avoir à déclarer ?

Merci beaucoup !